

ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME



Objet : Révision de la partie R – Code des transports

Paris, 5 septembre 2013

Madame, Monsieur,

Comme cela avait été annoncé lors de la dernière Journée Ripert, notre Association a été interrogée sur la rédaction de la partie réglementaire du Code des transports.

L'Administration souhaiterait que se mette en place entre elle et notre association une collaboration la plus large possible destinée à corriger et compléter ce qui doit l'être dans les projets de rédaction de ces deux livres. L'objectif est de fournir à la direction des affaires juridiques une première version corrigée par nos soins ainsi que des propositions pour le 15 octobre.

Lors de sa réunion le 10 juillet dernier, notre bureau a décidé à l'unanimité de confier au Professeur Philippe Delebecque le soin de préparer les commentaires de l'Association sur ces projets. Afin de répondre à la demande de l'Administration française avec la plus grande efficacité possible, la méthode de travail suivante a été proposée :

1. Mise en place de 5 groupes de travail par correspondance et désignation de 5 animateurs qui seront chargés de réunir et de faire la synthèse de toutes les propositions formulées sur le sujet en question.

- a. Identification du navire et Armateur : Cécile Bellord
- b. Sûretés et privilèges : Olivier Raison
- c. Saisies : Sébastien Lootgieter
- d. Limitation de responsabilité : Luc Grellet
- e. Contrats de transport : Christian Scapel

2. Chaque membre de l'Association est invité à formuler ses commentaires sur ces projets et les améliorations à apporter aux textes réglementaires par courriels auprès des animateurs des différents groupes de travail avant le 20 septembre.

3. Fin septembre se tiendra une réunion présidée par Philippe Delebecque avec les responsables des groupes de travail pour faire la synthèse des propositions qui auront été formulées et pour préparer la réponse officielle de l'Association qui sera remise à l'administration le 15 octobre.

Vous trouverez sur le site internet de l'Association les premières versions des livres I, II et IV de la cinquième partie du code. Notre association est plus particulièrement concernée par le livre I (le navire) et le livre IV (le transport maritime). Sont également mis en ligne une série de documents émanant d'Armateurs de France donnant un premier commentaire sur les projets de réforme.

Siège :

10, rue de Laborde

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10 Fax. 01.47.23.50.95

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : [www. Afdm.asso.fr](http://www.Afdm.asso.fr)

Cet organisme a procédé à une comparaison minutieuse article par article, mot par mot, des dispositions existantes et des dispositions proposées pour vérifier le respect de la codification à droit constant, ce qui, globalement, a été le cas.

Les documents qui vous sont soumis contiennent :

- les dispositions du code proposées, en noir ;
- les modifications intervenues par rapport aux dispositions existantes, en vert ;
- les suggestions de modifications des dispositions nouvelles ou obsolètes, les appels à commentaires ou à vos connaissances de la pratique, en bleu ;
- les observations suggérées, en rouge.

J'invite toutes celles et ceux qui désirent participer à cette consultation de prendre contact directement par courriel avec les responsables des groupes de travail dont vous trouverez ci-joint l'adresse électronique.

- Mme Cécile Bellord : c-bellord@armateursdefrance.org
- Me Olivier Raison : oraison@raison-avocats.com
- Me Sébastien Lootgieter : s.lootgieter@villeneuve.com
- Me Luc Grellet : lgrellet@reedsmith.com
- Me Christian Scapel : avocats@scapel.eu

Je vous remercie par avance de votre participation à cette consultation sans précédent dans l'histoire de notre association et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de l'Association

Philippe Boisson

Siège :

10, rue de Laborde

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10 Fax. 01.47.23.50.95

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.Afdm.asso.fr